

Publié le 7 décembre 2014.  
Dernière modification : 16 janvier 2025.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## COMPAGNIE COMMERCIALE SANGHA-OUBANGUI (CCSO)

S.A., 1928, par scission de la [Compagnie forestière Sangha-Oubangui](#).

### COMPAGNIE FORESTIÈRE SANGHA-OUBANGHI (*Le Journal des débats*, 1<sup>er</sup> mai 1928)

En exécution de son programme, la Compagnie forestière Sangha-Oubangui procède à la constitution, au capital de vingt millions, de la Compagnie commerciale Sangha-Oubangui, filiale créée pour le développement de sa branche commerciale dont l'activité est déjà considérable au Cameroun, au Gabon et au Congo.

Les souscripteurs de dix actions de la Compagnie commerciale Sangha-Oubangui auront droit à l'attribution gratuite d'une part de fondateur. Le droit de souscription réservé aux actionnaires de la Forestière étant de une action Commerciale pour trois actions Forestière,

il faudra donc être propriétaire de trente Forestière Sangha-Oubangui pour profiter de cet avantage gratuit.

---

(*Le Journal des finances*, 8 juin 1928)

La clôture de la souscription aux actions de la Commerciale Sangha-Oubangui fixée au 5 juin, sera prorogée jusqu'au 9 courant. Ce délai, ajoute-t-on, permettra en outre aux actionnaires de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui [CFSO] d'échanger hors cote leurs droits de souscription que l'embouteillage du marché a empêché de coter régulièrement au parquet.

---

Sangha-Oubangui (Compagnie commerciale) (La Sangha)  
(*Le Journal des débats*, 13 septembre 1928)

Du 15 septembre au 15 octobre 1928, le solde (50 fr.) des actions souscrites du 15 mai au 5 juin 1928 banques et établissements ayant reçu les souscriptions.

---

[UNION MINIÈRE ET FINANCIÈRE COLONIALE](#)  
Société anonyme au capital de 10.000.000 de francs  
SIÈGE SOCIAL : 106, rue de Richelieu, PARIS  
(*Les Annales coloniales*, 19 novembre 1928)

[...] Au point de vue financier, l'Union minière et financière coloniale a réalisé la constitution de la Compagnie commerciale Sangha-Oubangui [CCSO]. [...]

---

CAMEROUN  
Urbanisme  
(*Les Annales coloniales*, 14 décembre 1928)

Très prochainement, sous le contrôle de la Compagnie commerciale Sangha-Oubangui, s'ouvrira le Grand Hôtel de Douala.

---

1929 : PARTICIPATION DANS LA [COMPAGNIE GÉNÉRALE SANGHA-LIKOUALA](#)

---



[Coll. Serge Volper](#)

COMPAGNIE COMMERCIALE SANGHA-OUBANGUI  
" SANGHA "

Société anonyme au capital de 20.000.000 fr.  
divisé en 180.000 actions A et 20.000 actions B  
de 100 fr. chacune entièrement libérées

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Collet, notaire à Paris

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

La première part bénéficiaire fait partie de la société civile des porteurs d parts bénéficiaires  
de la société anonyme dite : Compagnie commerciale Sangha-Oubangui (Sangha)

Siège social à Brazzaville  
Afrique équatoriale française)  
Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 1928

Un administrateur (à gauche) :  
Un administrateur (à droite) : Marc Henriquez  
Imprimerie Lafayette S.K., 5, cité Trévisé, Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'AEF*  
du 15 septembre 1930

AEC 1931/407 bis — Compagnie commerciale Sangha-Oubangui (CCSO)<sup>1</sup>  
BRAZZAVILLE (Moyen-Congo.)

Siège admin. : 20, rue de La-Baume, Paris 8<sup>e</sup>

Capital. — Société anon. fondée le 14 août 1928, 20 millions de fr., en 200.000 act. de 100 fr. toutes de numéraire, dont 20.000 actions B et 60.000 actions A ont été souscrites par la CFSO, et 120.000 actions A affectées aux actionnaires de cette société.

Objet. — Commerce général aux colonies, import. et export.

Exp. — Cacao, palmistes, huile de palme.

Imp. — Tous articles pour la clientèle européenne et indigène, spécialement : tissus, confections, chaussures, alimentation, vins et boissons diverses, quincaillerie, matériaux de construction, phonographes, bimmeloterie,, parfumerie, articles de luxe, etc.

Comptoirs. — Cameroun : agence et magasins généraux à Douala, Factoreries à Yaoundé, Yabassi, M'Banga, Eseka, Ebolowa, N'Kongsamba — A.E.F. : agence et magasins généraux à Pointe-Noire, factoreries à M'Boulou et M'Vouti, agence et mag. gén. à Brazzaville — Congo belge : comptoir à Léopoldville.

Conseil. — MM. Jean Weber <sup>2</sup>, présid. ; André Demaison <sup>3</sup>, vice-présid., admin.-dél. ; Marc Henriquez <sup>4</sup>, Georges Henriquez [fils de Georges, futur administrateur délégué de la Société financière du Congo], Henri Vandenberghe [Gratry, CFSO... ], Bernard Desouches [UMFC], Raoul Nénard [UMFC], J.-R. Doumic [fils de René, directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, académicien français. Secr. gén. Bq comm. africaine].

---

#### COMMERCIALE SANGHA-OUBANGUI (*Le Journal des débats*, 2 avril 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 31 mars a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1930, d'une durée exceptionnelle de 18 mois. La perte d'exploitation ressort à 2.406.503 fr. 97. Il s'y ajoute une somme de 1.117.324 fr. 60 pour dépréciations sur

---

<sup>1</sup> Archives Serge Volper.

<sup>2</sup> Jean Weber (1873-1940) : directeur général (février 1913), administrateur-directeur général (déc. 1913), puis président (1923) de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui. Voir [encadré](#).

<sup>3</sup> André Demaison (Bordeaux, 1885-Maule, Yvelines, 1956) : employé de la maison Maurel en Casamance, créateurs de comptoirs au Sénégal, véritable auteur de *La Ballade de Samba Diouf* des frères Tharaud, fondé de pouvoirs de la Compagnie franco-malgache d'entreprises, administrateur de la Compagnie côtière de Madagascar (1926), chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 22 août 1926), romancier colonial à succès, signataire du *Manifeste pour la Défense de l'Occident* justifiant l'agression italienne en Éthiopie (1935), collaborateur des *Annales coloniales*, membre du conseil national (janvier 1941), patron de Radio-Vichy, auteur de *Le Sens du conflit*, avec la bande-réclame : "Guerre ? Non ! Révolution !" (1942), ouvrage jugé particulièrement important par la Pragandastaffel en ce qui concerne la question des Juifs et des francs-maçons et leur rôle en France.

<sup>4</sup> Marc-Jules Henriquez (1866-1936) : marié à Eugénie Braunstein. Dont Georges et André Henriquez, du groupe Financière du Congo. Journaliste orienté vers les questions minières (*Revue sud-africaine*, etc.), puis représentant de la Banque Jacques Gunzburg dans de nombreuses sociétés, d'abord comme commissaire aux comptes : Société minière de l'Afrique occidentale, Tramways de Sedan, Crédit franco-égyptien, Association minière... Puis comme administrateur : Société coloniale pour le commerce et l'industrie (1918), Société auxiliaire de crédit agricole (fév. 1919), Chaudronneries du Nord (mars 1919), Union française de fabriques d'engrais (août 1919), Société industrielle de produits métallurgiques (nov. 1919), Société nord-africaine d'études minières et industrielles (mai 1920), Société commerciale et industrielle des palmeraies africaines (juin 1920), Compagnie générale des graisses alimentaires (août 1920), Frigorifiques d'Extrême-Orient (sept. 1920), Travaux Publics de Paris (Établissements Dechezleprêtre)(jan. 1921), Compagnie forestière Sangha-Oubangui, Compagnie agricole de minoterie (1924), Compagnie commerciale Sangha-Oubangui (1928), Phosphates de Constantine... Avis de décès : *Le Journal des débats*, 27 décembre 1936.

marchandises appliquées pendant l'exercice, et une provision de 5.275.012 fr. 29 pour assainissement, de sorte que **le solde débiteur atteint 8.880.740 fr. 86.**

L'assemblée extraordinaire qui avait été convoquée pour hier n'a pu délibérer faute de quorum.

*La crise sévère qui sévit dans nos colonies ne saurait suffire à expliquer la déconfiture de toutes les entreprises du groupe : Forestière Sangha-Oubangui [CFSO], Palmeraies africaines, Kouango français, Tanoé, Comptoirs réunis de l'Ouest-Africain, etc. La discussion qui s'est engagée à l'assemblée de la Commerciale Sangha-Oubangui a, d'ailleurs, révélé de lourdes fautes de gestion, dont la répétition nuit gravement à la mise en valeur de notre domaine colonial.*

---

[Réduction de capital]  
COMMERCIALE SANGHA-OUBANGUI  
(*Le Journal des débats*, 12 mai 1931)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 8 mai, a décidé de réduire le capital de 20 à 8 millions de francs et ratifié les conventions passées avec la Forestière Sangha-Oubangui.

---

[Réduction de capital]  
(*Le Journal des finances*, 15 mai 1931)

L'assemblée extraordinaire de la COMPAGNIE COMMERCIALE SANGHA-OUBANGHI [*sic : Oubangui*], tenue le 8 mai, a décidé de réduire le capital de 20 millions à 8 millions par l'échange, tant pour les actions A que pour les actions B, de 5 actions anciennes contre 2 nouvelles de même catégorie.

---



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE COMMERCIALE SANGHA-OUBANGUI  
" SANGHA "

Société anonyme au capital de 8.000.000 fr.  
divisé en 180.000 actions A et 20.000 actions B  
de 100 fr. chacune entièrement libérées

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Collet, notaire à Paris

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée

**SÉRIE A**

Siège social à Brazzaville  
Afrique équatoriale française)

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 1931

Un administrateur : Georges Henriquez ?

Un administrateur ou un délégué du conseil d'administration : ?  
Imprimerie Lafayette S.K., 5, cité Trévisse, Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'AEF*  
du 13 juillet 1931

COMPAGNIE COMMERCIALE SANGHA-OUBANGUI  
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 octobre 1931)

Les actionnaires de cette société, réunis assemblée ordinaire le 17 octobre, sous la présidence de M. Jean Weber, ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1930-1931 qui font ressortir une perte de 3.240.434 francs, qui porte à 12.130.175 francs le solde total débiteur (d'ailleurs effacé par les mesures prises par rassemblée extraordinaire du 8 mai dernier).

M. Guignabaudet a été nommé administrateur pour six ans.

Le rapport présenté par le conseil rappelle les conditions particulièrement difficiles de l'exploitation au cours de l'exercice écoulé. La sagesse consiste, dit-il, à faire la part du feu et à comprimer les frais à la mesure de l'activité qu'il est possible de maintenir, de manière à retrouver l'équilibre des dépenses et des recettes sur un niveau inférieur. C'est ce qu'il a fait en réduisant le capital, en diminuant et en dévalorisant les stocks, en amortissant les immobilisations et en comprimant les frais généraux. L'organisation a été limitée aux trois comptoirs de Brazzaville, Pointe-Noire et Douala, dont les deux premiers trouvent un stimulant dans l'exécution des grands travaux du chemin de fer Congo-Océan et du port terminus, assurée à un rythme régulier par le vote récent des emprunts de l'A. E. F. Le Cameroun va être orienté dans une voie semblable par l'amélioration — décidée en principe — de son outillage public (agrandissement du port et prolongement du chef de de fer de Yaoundé), et la Société pourra profiter de ce regain d'activité de nature à atténuer les tiers de la crise.

Au cours des explications échangées après la lecture des rapports, le président a manifesté son regret que les décisions du gouvernement concernant les emprunts coloniaux aient été aussi tardives.

---

Compagnie Commerciale Sangha-Oubangui  
(*La Journée industrielle*, 16 septembre 1932)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1932 faisant ressortir un bénéfice net de 17.221 fr. 35 qui a été reporté à nouveau.

Ce solde bénéficiaire de l'exercice s'entend après absorption totale de la provision constituée lors de la réduction du capital pour l'assainissement des stocks en Afrique.

L'assemblée a ratifié la nomination de M. Henri Poncin. en remplacement de M. G. Angoulvant <sup>5</sup>, administrateur décédé.

---

COMMERCIALE SANGHA-OUBANGUI  
(*Le Journal des débats*, 17 septembre 1932)

L'assemblée ordinaire d'hier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars. Nous avons dit qu'ils se soldaient par une perte d'exploitation des comptoirs de 1.613.670 fr., ramenée à 17.327 fr. grâce à un prélèvement de 1.396.352 fr. sur la provision pour assainissement.

---

<sup>5</sup> [Gabriel Angoulvant](#) (1872-1932) : lieutenant-gouverneur de la Côte-d'Ivoire (1908-1916), gouverneur général de l'AEF (1917-1920). Puis administrateur d'une vingtaine de sociétés, président de la SCOA.

Le rapport indique que les affaires coloniales continuent à être touchées de façon très dure par l'extraordinaire dépression économique qui n'a pas cessé de s'aggraver jusqu'à ces derniers temps.

Mais la crise sévère qui sévit dans nos colonies ne suffit pas à expliquer la déconfiture du groupe auquel appartient la société et qui compte la Forestière Sangha-Oubangui [CFSO], les Palmeraies africaines, Kouango français\*, Tanoé, Comptoirs réunis de l'Ouest Africain\*, etc.

Les causes sont ailleurs.

---

Compagnie commerciale Sangha Oubangui  
(*L'Éveil de l'A.-E. F.*, 22 octobre 1932)

Les produits divers de l'exercice qui a pris fin le 31 mars 1932 se sont élevés à 360.973 francs. Après déduction des frais généraux, soit 326.424 fr. et de la perte d'exploitation sur les comptoirs, soit 17 326 francs, le bénéfice s'établit à 17.221 francs contre une perte de 3 millions 240.434 francs en 1930-31.

À noter que l'exploitation des comptoirs s'est, en réalité, traduite par une perte de 1.613.679 francs, amortie à concurrence de 1.396.352 francs par une reprise sur la provision pour assainissement.

Le bilan ne peut être utilement comparé au précédent, la société ayant, entre-temps, procédé à sa réorganisation par l'abaissement du capital de 20 à 8 millions de francs, ce qui a permis notamment l'extinction des pertes antérieures, soit 12.130.184 francs. Les immobilisations sont de 5.331.146 fr. Les comptoirs d'Afrique sont inventoriés à 2.764.120 francs. Comptes courants débiteurs : 60.603.888 francs. Portefeuille : 506.000 francs. Exigibilités : 1.459.499 fr.

---



Georges-Olivier HENRIQUEZ,  
fondateur  
et administrateur délégué

Né à Rueil-Malmaison (Seine-et-Oise), le 5 juin 1897.

Fils de Marc-Jules Henriquez, représentant de la Banque Gunzbourg dans de nombreuses sociétés dont la [Compagnie forestière Sangha-Oubangui](#), et d'Eugénie Braunstein.

Frère d'André Henriquez, qui succèdera à Georges à la Compagnie financière du Congo et au Crédit foncier du Congo.

Engagé volontaire pour la durée de la guerre le 22 août 1915. Réformé pour blessure (chute d'avion).

Ingénieur ECP.

Fondateur (oct. 1923), puis liquidateur (1926) de Georges Henriquez & Cie, 48, rue de Londres, Paris (VIII<sup>e</sup>) : grains et graines, céréales et dérivés.

Administrateur délégué de la [Société financière du Congo français](#) (1933)

et de la [Compagnie commerciale Sangha-Oubangui](#),

administrateur du [Crédit foncier du Congo](#) (août 1933),

administrateur délégué en Afrique de la [Compagnie générale de transports en Afrique](#),

administrateur directeur de la [Compagnie française du Haut et du Bas-Congo](#),

administrateur délégué. de la [Société coloniale pour le commerce et l'industrie](#).

Chevalier de la Légion d'honneur du 25 février 1937.

Décédé à Auschwitz (Pologne), le 25 janvier 1944.

COMPAGNIE COMMERCIALE SANGHA-OUBANGUI  
(*Le Journal des débats*, 18 août 1933)

Les comptes de l'exercice au 31 mars dernier font ressortir un bénéfice d'exploitation de 562.609 francs contre une perte de 1.613.679 francs pour l'exercice précédent. Avec les produits divers, le total des produits ressort à 758.968 francs. Après constitution d'une provision de 200.000 francs pour liquidation du comptoir de Danala [*sic* : Douala] et déduction des frais généraux et charges, les comptes se soldent par un bénéfice net de 418.488 francs contre 17.221 francs. Le solde créditeur s'établit à 435.710 francs. Le conseil proposera, à l'assemblée ordinaire du 16 septembre, de le reporter à nouveau.

COMMERCIALE SANGHA-OUBANGUI  
(*Le Journal des débats*, 5 septembre 1934)

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1934 se soldent par un bénéfice net de 463.138 francs contre 418.488 francs en 1932-1933. Il sera proposé à l'assemblée qui aura lieu le 21 septembre de reporter ce bénéfice à nouveau.

Au bilan, les Immobilisations sont portées pour 6.770.256 francs contre 6.525.852 francs. Le réalisable est en sensible plus-value à 4.188.160 francs au lieu de 3.221.981 francs, de même le disponible à 772.071 francs contre 112.114 francs.

Au passif, les réserves et amortissements se totalisent à 703.617 francs contre 631 mille 711 francs et les exigibilités sont passées de 792.526 francs à 2.149.817 francs.

---

COMMERCIALE SANGHA-OUBANGUI  
(*Le Journal des débats*, 25 septembre 1934)

L'assemblée ordinaire tenue le 21 septembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1934 analysés dans nos feuilles du 9 septembre et se soldant par un bénéfice net de 463.138 francs, portant le solde créditeur total, y compris le report des deux précédents exercices, à 877.063 fr.

Après affectation de 28.214 francs, à la réserve légale, le solde, 848.848 francs, a été reporté à nouveau.

Le conseil indique dans son rapport que le mouvement des ventes dans les deux comptoirs de Brazzaville et de Pointe-Noire s'est élargi, mais dans l'ensemble, l'accroissement des profits a été moindre que celui du chiffre d'affaires.

L'assemblée extraordinaire convoquée pour le même jour a été, faute de quorum, reportée au 22 octobre.

---

COMMERCIALE SANGHA-OUBANGUI  
(*Le Journal des débats*, 24 octobre 1934)

Réunis le 22 octobre en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont, conformément aux dispositions de la loi du 13 novembre. 1933, décidé l'assimilation des 8.000 actions B à vote plural aux actions ordinaires A par la suppression du privilège de vote accordé aux actions B, et l'échange, titre pour titre, de ces actions contre des actions A. Un droit de vote double a été attribué aux actions nominatives remplissant les conditions exigées par la loi précitée.

L'assemblée a autorisé le conseil à procéder, en une ou plusieurs fois, à des rachats en Bourse d'actions A au-dessous du pair, aux fins de réduction du capital à concurrence d'un maximum de 30.000 actions, soit 3 millions de francs de nominal.

Les porteurs d'actions A et B, réunis en assemblées spéciales, ont ratifié les décisions de l'assemblée extraordinaire en ce qui concerne l'assimilation des actions B aux actions A.

Le rapport du conseil souligne les efforts réalisés pour réduire les immobilisations malgré la compression déjà obtenue en ce qui concerne les terrains de Brazzaville et de Pointe-Noire, la proportion entre le fonds de roulement et les immobilisations est encore défectueuse, les propriétés en Afrique étant chiffrées pour plus de 6.400.000 fr. sur un total de fonds sociaux d'environ 8 millions 700.000 fr.

La procédure du rachat d'actions à fin d'annulation, en tenant compte de la profonde dépression des cours, donnera une large marge d'amortissement. Ainsi sera améliorée la part des actionnaires restants et renforcée la situation d'ensemble.

---

COMMERCIALE SANGHA-OUBANGUI  
(*Le Journal des débats*, 14 août 1935)

On assure que les comptes au 31 mars 1935 se solderont par un bénéfice supérieur à celui de l'exercice précédent, lequel s'était élevé à 463.138 francs. Ce bénéfice s'ajoutera au report antérieur de 848.848 francs.

---

PREMIÈRE FOIRE-EXPOSITION DE BRAZZAVILLE  
En faisant un tour de foire...  
par Géo. CAILLET  
(*L'Étoile de l'AEF*, 1<sup>er</sup> août 1936)

.....  
La C. C. S. O. présente une multitude d'articles dont de bien jolies nouveautés qui font loucher l'élément féminin.

Une maquette de séchoir à café attire l'attention des visiteurs dont beaucoup n'ont certainement jamais eu l'idée de la façon dont se préparaient les délicieuses fèves aromatisées.

---

COMPAGNIE COMMERCIALE SANGHA-OUBANGUI  
(*Le Temps*, 9 septembre 1936)

Les bénéfices d'exploitation des comptoirs pour l'exercice clos le 31 mars 1936 se chiffrent à 251.039 fr. contre 680.985 fr. pour l'exercice précédent. Les profits divers s'y ajoutant sont de 141.596 fr. contre 194.025 fr., soit, au crédit du compte de profits et pertes, un total de 392.636 fr. contre 875.010 fr. Après déduction des frais généraux, de 52.500 fr. de provision et amortissement, les comptes se soldent par un bénéfice de 162.395 fr. contre 615.151 fr. Avec le report antérieur, le total disponible s'établit à 1.576.396 fr.

À l'actif du bilan, les immobilisations s'élèvent à 7.269.033 fr. contre 7.109.695 fr. Les valeurs réalisables se totalisent à 3.975.241 fr. contre 4.359.345 fr. Les caisses et banques progressent à 958.006 fr. contre 758.034 fr. Au passif, le capital, est inchangé à 8 millions. Les réserves, amortissements et provisions atteignent 1.053.056 fr., contre 822.749 fr. Les créiteurs divers diminuent à 1.438.044 fr. contre 1.874.800 fr.

---

COMMERCIALE SANGHA-OUBANGUI  
(*Le Temps*, 26 septembre 1936)

L'assemblée ordinaire du 24 septembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars dernier, qui se chiffrent par un bénéfice de 251.030 fr. contre 680.985 fr. pour l'exercice précédent.

Les profits divers qui s'y ajoutent sont de 141.596 fr., soit, au crédit du compte de profits et pertes, un total de 392.636 fr. Après déduction des frais généraux et amortissements, le bénéfice net ressort à 162.396 fr. Avec le report antérieur, le total disponible s'établit à 1.566 396 fr.

Dans son rapport, le conseil indique que la crise s'est aggravée en Afrique équatoriale et détendue au contraire en Afrique occidentale. Le volume des ventes de la société en a été affecté et a atteint 8.390.000 fr. contre 10.214.000 fr. l'an dernier. Les affaires d'exportations ont été moins troublées et la société a traité 1.362 tonnes de produits au lieu de 1.613, mais les prix ont été meilleurs.

---

Chronique ponténaigrine  
La foire-exposition  
par Géo. CAILLET  
(*L'Étoile de l'AEF*, 26 septembre 1936, p. 2 et 11)

La C. C S. O. expose une miniature de magasin où tous les articles pour Européens sont admirablement représentés, puis une variété des produits du pays tels que noix palmistes, café du Kouitou, ricin, copal, cire, caoutchouc, huile, peaux, etc.

---

## LA SCOA REPREND LA CCSO

COMPAGNIE COMMERCIALE SANGHA-OUBANGUI  
(*Le Journal des débats*, 10 août 1937)

Pour l'exercice clos le 31 mars 1937, les bénéfices divers d'exploitation s'élèvent à 1.010.487 fr. contre 392.636 fr. pour l'exercice précédent. Après déduction des frais généraux et charges (205.614 fr.), il reste un bénéfice net de 804.873 fr. (contre 162.396 fr.).

Avec les bénéfices antérieurs reportés, le disponible se monte à 2.371.269 fr. Il n'y aura pas encore de répartition, cette année.

L'assemblée est convoquée pour le 2 septembre prochain.

---

(*Le Journal des finances*, 13 août 1937)

Les comptes de la COMPAGNIE COMMERCIALE SANGA [sic : Sangha]-OUBANGUI, qui appartient maintenant au même groupe que la précédente [SCOA], se soldent, au 31 mars 1937, par un bénéfice net de 804.873 fr. contre 162.396 fr. pour l'exercice précédent. L'action de 100 fr. récemment introduite au marché en banque, s'y est inscrite mercredi à 67.

---

COMPAGNIE COMMERCIALE SANGHA-OUBANGUI  
(*Les Annales coloniales*, 13 août 1937)

L'exercice clos le 31 mars 1937 fait ressortir pour 1.010.487 fr. de bénéfices divers d'exploitation, en très forte augmentation sur ceux de l'exercice précédent, qui n'avaient laissé que 392.636 francs. Après déduction des frais généraux et charges (205.614 fr.), il reste un bénéfice net de 804.873 fr. (contre 162.396 fr.). Avec les bénéfices antérieurs reportés, le disponible se monte à 2.371.269 fr. Il n'y aura pas encore de répartition cette année.

---

COMMERCIALE SANGHA-OUBANGUI  
(*Les Annales coloniales*, 10 septembre 1937)

L'assemblée ordinaire, réunie le 2 septembre sous la présidence de M. Weber, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1937, se soldant par un bénéfice de 804.873 fr. auquel s'ajoute le report antérieur de 1.566.396 fr.

Après affectation de 50.000 fr. à la réserve légale et de 2 millions à l'amortissement des immobilisations, le solde, soit 321.269 francs a été reporté à nouveau.

M. Jean Weber a été réélu administrateur.

---

COMMERCIALE SANGHA-OUBANGUI  
(*Le Journal des débats*, 6 août 1938)

Alors que les comptes de l'exercice 1936-1937 s'étaient traduits par un bénéfice net de 804.000 francs, ceux de l'exercice 1937-1938 seraient à peu près équilibrés.

---

CESSION DE LA PARTICIPATION DANS LA  
COMPAGNIE GÉNÉRALE SANGHA-LIKOUALA

COMPAGNIE COMMERCIALE SANGHA-OUBANGUI  
(*Le Journal des débats*, 1<sup>er</sup> octobre 1938)

L'assemblée générale tenue le 27 septembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1938, qui font apparaître une perte de 34.731 francs.

Le rapport signale que ce résultat est dû essentiellement à un amortissement de 250.000 francs, que la société a pratiqué sur le portefeuille-titres, en ramenant la valeur des 10.000 actions Compagnie générale Sangha-Likouala qu'elle possède, de 50 à 25 fr. par titre, prix auquel la société trouverait la possibilité de les vendre postérieurement à la clôture de l'exercice. Le conseil a considéré qu'il y avait avantage à faire cesser, même au prix de ce sacrifice, une immobilisation improductive et sans intérêt pour ses affaires.

Les affaires ont été actives pendant l'exercice écoulé. Les opérations en produits exportés d'Afrique sont passées, en 1937-1938, à 4.582.751 francs, soit plus du double que pour l'exercice précédent, mais la faiblesse et l'irrégularité des cours ont fait qu'elles se sont réglées par une perte, minime il est vrai, de 7.521 francs, au lieu d'un bénéfice.

Le rapport observe que, dans l'augmentation générale du chiffre d'affaires, la dépréciation du franc a joué pour une part importante, mais l'ascension des prix n'a pas eu la même rapidité, ni la même amplitude. L'effort réalisé demeure donc appréciable et le conseil espère que les effets, par la suite, s'en feront sentir. Le commerce général, en Afrique, demeure difficile et exige une forte organisation.

---

Compagnie commerciale Sangha-Oubangui  
(*Le Journal*, 25 octobre 1943)

Une loi récente autorisant la tenue dans la métropole des assemblées d'actionnaires des sociétés coloniales, sans publication préalable au siège social à la colonie, le conseil présentera les comptes au 31 mars 1940 à l'assemblée du 27 courant. Ces derniers font

ressortir un bénéfice de 1.359.407 francs contre 225.141 francs et forment, avec le report antérieur, un disponible de 1.856.087 fr. contre 511.679 francs.

---

AGE

(*L'Information financière, économique et politique*, 18 janvier 1950)

2 FÉVRIER

Sté Commerciale Sangha-Oubangui. — 10 h. 30, 252, Fg St-Honoré. Ratification de l'augmentation de capital.

---

Compagnie commerciale Sangha-Oubangui

(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juillet 1950)

À l'assemblée du 26 juillet, le président, M. René Carré, a déclaré qu'il était prévu un investissement d'environ 200 millions de francs C. F. A. pour une période de trois ans afin de faire face au programme immobilier (logements d'habitation, magasins, matériel automobile et d'atelier.

Quant à l'exercice en cours, le premier trimestre laisse entrevoir une augmentation de 10 % des ventes sur la période correspondante du précédent exercice. Le rendement brut des affaires est également en amélioration très sensible.

En réponse à un actionnaire le questionnant sur l'installation de la société au Gabon, le président a rappelé que la compagnie a participé à la fondation de la Compagnie Commerciale du Gabon, dont elle détient 49 % du capital concurremment avec la Société Commerciale de l'Ouest-Africain. Il a précisé que la Société Commerciale de l'Ouest Africain est chargée de la direction de la nouvelle compagnie.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1949 et voté un dividende de 15 fr. C.F.A. net par action contre 13 fr. 50 C.F.A. net. Ce dividende sera payable à partir du 10 août.

L'assemblée extraordinaire tenue à l'issue de l'ordinaire a décidé de porter le capital de 140 millions 400.000 francs C.F.A. à 175.500 000 francs C.F. A. par incorporation d'une partie de la réserve de réévaluation et élévation de 100 francs C.F.A. à 125 francs C.F.A. du nominal des actions.

Elle a en outre décidé, le regroupement des actions de 125 francs C.F.A. en titres de 1.250 francs C.F.A. en vue de leur retrait de la S.I.C.O.V.A.M. à raison d'une action nouvelle pour 10 anciennes.

Enfin, elle a autorisé le conseil à porter ultérieurement le capital à un montant maximum de 400 millions de francs C.F.A en -me ou plusieurs fois, par incorporation de réserves ou émission en numéraire.

---

AEC 1951/468 — Compagnie commerciale Sangha-Oubangui (CCSO), BRAZZAVILLE (A.-E. F.)[\[groupe SCOA\]](#).

Bureau à PARIS : 7, rue de Téhéran (8<sup>e</sup>).

Capital. — Société anon. fondée le 14 août 1928, 175.500.000 fr. C. F. A. en 1.404.000 act. de 125 fr. C. F. A. (en voie de regroup. en act. de 1.250 fr.).

Dividendes nets fr. C. F. A.. — 1947/48 : 12 fr. ; 1948/49 : 13 fr. 50 ; 1949/50 : 15 fr.

Objet. — Toutes opérations commerciales, industrielles et financières en A.-E. F.

Imp. — Tous articles et marchandises, spécialement : tissus, confections, chaussures, alimentation, vins et boissons diverses, quincaill., matériaux de construction, pétrole et dérivés, droguerie, outillage, matériel de chemin de fer, d'électricité, de soudure, matériel industriel, automobile, etc.

Comptoirs. — Brazzaville, Pointe-Noire, Bangui.

Conseil. — MM. René Carré, présid.-admin.-dél., Armand Briandet, Laurent Carré, Marcel Claudé, J[acques]-R[ené] Doumic, Philippe Guignabaudet, Constantin Pitsillidès, admin.

---

#### Valeurs coloniales

*(L'Information financière, économique et politique, 17 janvier 1953)*

La COMPAGNIE COMMERCIALE SANGHA-OUBANGUI (SANGHA) — exclusivement commerciale — dispose de seize comptoirs ou factoreries en A.E.F. En 1951-1952, le chiffre d'affaires se présentait en augmentation de 30 %. Les bénéfiques s'établissaient à 54.467.840 fr., permettant de répartir un dividende de 150 fr. C.F.A. aux 280.000 actions de 1.250 fr. C.F.A. qui composent le capital de 351.000.000.

Dernier cours : 12.800.

---

#### COMPAGNIE COMMERCIALE SANGHA-OUBANGUI

« Shanga »

*(L'Information financière, économique et politique, 31 août 1955)*

Les comptes de l'exercice au 31 mars 1955 se sont soldés par un bénéfice net de 4.210.140 francs C.F.A. contre une perte de 3.141.712 francs C.F.A. pour l'exercice précédent. Le Conseil proposera à l'assemblée ordinaire du 23 septembre le report à nouveau du solde bénéficiaire.

Le bénéfice brut d'exploitation de l'exercice 1954-1955 ressort à 227 millions 875.352 francs C.F.A.

Les frais généraux ont absorbé 171 millions 071.399 fr. C.F.A. et les charges financières 25.796.683 francs C.F.A. Il a été affecté 26.797.130 francs C.F.A. aux amortissements.

Pour l'exercice 1953-1954, le bénéfice d'exploitation des comptoirs s'était élevé à 15.426.417 francs C.F.A. Les frais généraux et charges diverses avaient été de 5.661.416 francs C.F.A. et les amortissements de 12.906.713 fr. C.F.A.

Le bilan, à fin mars 1955, fait état de 27.728.790 francs C.F.A. contre 12 i millions 673.603 de Caisse et Banques et 275.124.960 fr. C.F.A. contre 190 millions 904.406 de valeurs réalisables à court terme, en face de 458.958.617 fr. C.F.A. contre 399.145.270 de dettes à l court terme.

Les valeurs d'exploitation reviennent à 471.006.110 fr. C.F.A. contre 495 millions 345.445. Les immobilisations représentent 448.598.840 fr. contre 434 millions 346.608. En regard, les amortissements sur immobilisation sont inscrits pour 174.464.723 fr. C.F.A. contre 150.269.985 francs.

---

#### Compagnie commerciale Sangha-Oubangui

« Shanga »

*(L'Information financière, économique et politique, 27 septembre 1955)*

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 23 septembre sous la présidence de M. René Carré. Le rapport du conseil, qui lui a été présenté, signale que pendant les cinq premiers mois du nouvel exercice, l'évolution du chiffre d'affaires des différents comptoirs de la société s'est affirmée ; le mouvement des ventes marquait à fin août une nouvelle progression de 20 % sur la période correspondante de l'année antérieure.

Suivant une courbe parallèle à celle de l'activité générale du marché, le chiffre d'affaires de la Compagnie, au cours du dernier exercice a, en progressant de 25 % sur celui de l'exercice précédent, atteint 1.369 millions de fr. C.F.A., alors que les stocks de marchandises présentent au contraire une diminution sur ceux de l'inventaire au 31 mars 1954.

Analysant la situation générale de la Fédération, le rapport souligne que l'exercice 1954, engagé dans un climat général toujours difficile, a vu s'affirmer, au cours de sa seconde partie, la reprise économique prévue l'année dernière.

La Fédération a disposé, en 1954, au titre du plan quadriennal d'équipement, de crédits atteignant environ 3.500 millions de fr. C.F.A. affectés pour une part importante à l'infrastructure et au secteur d'économie rurale. Les attributions de l'année 1955 atteindront un chiffre équivalent, sur lequel les grands projets de développement agricole des vallées du Niari et du Logone se verront affecter une substantielle dotation.

Ce grand programme d'aménagement rural, qui poursuit l'acclimatation de nouvelles cultures, déterminera des déplacements de population et le concours probable de colons étrangers.

En réponse à un actionnaire, le président a déclaré, au sujet d'un retour à la distribution de dividendes, que si l'amélioration constatée à l'heure actuelle se maintenait, le conseil avait bon espoir d'y parvenir.

En ce qui concerne l'augmentation éventuelle du capital, le président a indiqué qu'une telle opération n'était nullement envisagée.

L'assemblée a approuvé les comptes au 31 mars 1955, et décidé le report à nouveau du solde créditeur de 4 millions 801.988 francs C.F.A.

---

## Compagnie commerciale Sangha-Oubangui [Desfossés 1956/1734]

S.A., 1929.

Siège social : Brazzaville. Bureaux à Paris : rue de Téhéran, 7.

Carré (René)<sup>[00/00]</sup>, 1261 (Buhler-Fontaine), 1733 (pdt SCOA), 1734 (pdt-adm. dir. Comm. Sangha-Oubangui), 1798 (pdt-adm. dir. Plantations de la Tanoe).

Carré (Laurent)<sup>[00/00]</sup>, 1734 (Comm. Sangha-Oubangui).

Claudé (Marcel), 1598 (Solidit frs-SOFRA), 1733 (dg SCOA), 1734 (Comm. Sangha-Oubangui).

Doumic (Jacques-René)<sup>[1884-1958]</sup>[Fils de René, directeur de *la Revue des Deux-Mondes*. Ing. E.C.P. Dir. études financières Société centrale des banques de province (jan. 1919), puis secr. gén. Bq comm. africaine (déc. 1925), ing.-conseil de diverses sociétés africaines.], 251 (Crédit foncier mexicain), 1734 (Comm. Sangha-Oubangui), 1798 (Plantations de la Tanoe).

Pitsillidès (Constantin), 1734 (Comm. Sangha-Oubangui).

Briandet (Armand)<sup>[00/00]</sup>, 1734 (pdt-adm. dir. Comm. Sangha-Oubangui), 1798 (Plantations de la Tanoe), 2168 (Pap. d'Auvergne).

Quiquet, 1734 (comm. cptes Comm. Sangha-Oubangui).

Terquem (Olry), 707 (comm. cptes Frse BP), 1734 (comm. cptes suppl. Comm. Sangha-Oubangui).

Comptoirs : Brazzaville, Pointe-Noire, Bangui.

CAPITAL SOCIAL : 351 millions de fr. C.F.A., divisé en 290.800 actions de 1.250 fr. C.F.A.

À l'origine, 20 millions en 200.000 act. de 100 fr., dont 180.000 act. A et 20.000 B, ramené en 1931 à 8 millions par l'échange de 5 actions anciennes pour 2 nouvelles. L'assemblée extraordinaire de 22



octobre 1934 a décidé la suppression des actions B et leur assimilation aux actions A. Porté en 1946 à 10.400.000 fr. C.F.A. par la création de 24.600 actions de 100 fr. jouissance 1<sup>er</sup> avril, remises aux porteurs de parts bénéficiaires, à raison de 2 pour 5 parts. Porté en 1948 à 46.800.000 fr. C.F.A., par l'émission à 170 fr. C.F.A. de 364.000 actions de 100 fr. C.F.A. (1 nouvelles pour 2 anciennes).

Porté en 1949 à 140.400.000 fr. C.F.A. par l'émission à 140 fr. C.F.A. de 936.000 actions de 100 fr. C.F.A. créées jouissance 1<sup>er</sup> avril 1949 (2 nouvelles pour 1 ancienne). Porté en 1950 à 175.500.000 fr. C.F.A. par élévation du nominal à 125 fr. Porté en 1951 à 351 millions de fr. C.F.A. par émission à 1.400 fr. C.F.A. de 140.400 actions de 1.250 fr. C.F.A. (1 act. de 1.250 fr. C.F.A. pour 10 de 125 fr. C.F.A.). Regroupement des actions de 125 fr. C.F.A. en titres à 1.250 fr. C.F.A., à partir du 29 septembre 1951.

1 F. C.F.A. = 0,50 FFR.

en milliers de fr. CFA	Produits bruts (C.A.)	Bénéfice nets
1946	2.978	2.629
1947	7.347	6.113
1948	23.781	14.714
1949	33.176	25.254
1950	71.145	43.179
1951	72.718	52.191
1952	92.942	34.477
1953	27.555	3.692
1954	15.426	- 3.142
1955 (30 sept.)	228.875	4.210



[Coll. Serge Volper](#)

COMPAGNIE COMMERCIALE SANGHA-OUBANGUI  
" SANGHA "

Société anonyme au capital de 175.500.000 fr. C.F.A.  
divisé en 140.400 actions de 1.250 fr. C. F. A. chacune

Nominal porté de 1.750 fr. C.F.A.  
à 2.250 fr. C.F.A.  
(A.G.E. du 29 juin 1962)

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Collet, notaire à Paris

Siège social à Brazzaville  
(Afrique équatoriale française)  
ACTION DE 1.250 FRANCS C.F.A. AU PORTEUR  
entièrement libérée

Un administrateur : René Carré

Un administrateur ou un délégué du conseil d'administration : ?

[Droit de timbre acquitté par abonnement. Déclaration du 28 juin 1951 au bureau de Brazzaville](#)  
Imprimerie Lafayette, Paris